

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF154

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 12, remplacer le mot et la référence : "et 3°", par le mot et la référence : "à 6°".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.